

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - INSTALLATION SEPTIQUE ANNEXE « A » - FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1. EMPLACEMENT DES TRAVAUX							
Adı	resse :		Nº de cadastre :				
·							
2. COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE							
Nom et prénom :			Téléphone (1) :				
Adı	resse :		Téléphone (2) :				
Ville :		Code postal :	Courriel :				
3. 0	COORDONNÉES DU REQUÉ	RANT (🗖 cochez si identiq	ues au propriétaire)				
No	m et prénom :		Téléphone (1) :				
Adresse :			Téléphone (2) :				
Ville :		Code postal :	Courriel :				
4. DEMANDE							
	Je souhaite me prévaloir du programme d'aide financière et par le fait même, bénéficier du financement par règlement d'emprunt offert par la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie pour acquitter en tout ou en partie le coût des travaux de mise en place de l'installation septique.						
	Je comprends que cette aide financière doit être remboursée à la Municipalité et que le taux d'intérêt et les frais de financement seront connus lors du financement permanent du règlement d'emprunt.						
	Je comprends que le montant remboursable est assimilé à une taxe foncière imposée sur mon immeuble, de sorte qu'en cas de vente, le solde devra être payé par l'acquéreur.						
5. DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE							
Par la présente, je m'engage à :							
	Fournir une procuration ou une copie de la résolution autorisant les signatures dans le cas d'une compagnie, une société ou toute autre entité juridique autre qu'une personne physique.						
	Présenter une demande de permis pour cette installation septique.						
	Fournir une copie du mandat donné au professionnel désigné pour obtenir une attestation de conformité indiquant que tous les ouvrages ont été réalisés conformément au permis émis et au <i>Règlement Q-2, r.22.</i>						
	Fournir une copie des estimations (soumissions) pour les services professionnels et l'exécution des travaux.						
п	Faire exécuter les travaux seulement lorsque le permis est émis par la Municipalité						

	Dégager la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie de toute responsabilité en ce qui concerne les travaux effectués et équipements utilisés, cet engagement étant accompli par le seul fait de procéder à la signature de la demande d'aide financière.
0	Entretenir l'installation septique de façon adéquate et selon les règles de l'art, afin d'optimiser sa durée de vie et assurer la protection de l'environnement.
_	Lorsque requis, souscrire et maintenir un contrat d'entretien annuel avec le fabricant tel qu'exigé au <i>Règlement Q-2, r.22</i> et fournir une copie du contrat à la municipalité ainsi qu'une copie de la preuve de l'entretien effectué en vertu de celui-ci.
	Informer le nouvel acquéreur, lors de la vente de l'immeuble, de l'existence du règlement d'emprunt et de la compensation imposée pour rembourser le prêt consenti.

8. DÉCLARATION

Je déclare que les renseignements soumis à la présente demande sont exacts et complets et je m'engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Je déclare également avoir pris connaissance de la procédure et la réglementation municipale en vigueur.

TRANSMETTRE LA DEMANDE ACCOMPAGNÉE DES DOCUMENTS REQUIS À :

Service de l'urbanisme 460, rue de la Mairie, Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0 Courriel : inspecteur@steemelie.ca

SECTION RÉSERVÉE À LA MUNICIPALITÉ						
	NOM	DATE				
Reçu par :						
Vérifié par :						
Autorisé par :						